



RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-088

2018-07-189

Adoption du règlement 2017-088 apportant certaines modifications au règlement 2016-059 Plan d'urbanisme

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-059 Plan d'urbanisme

- ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le plan d'urbanisme règlement numéro 2016-059, entré en vigueur le 25 octobre 2016;
- ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de modifier ce règlement afin de rendre la modification du règlement de zonage conforme à celui-ci;
- ATTENDU QUE** le Conseil a adopté, le 4 juin 2018, le premier projet de règlement numéro 2018-088, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-059;
- ATTENDU QUE** le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation, sur ce premier projet de règlement, le 26 juin 2018;
- ATTENDU QUE** le Conseil a adopté, le 4 juin 2018, l'avis de motion pour le règlement numéro 2018-088 modifiant le plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le périmètre urbain (PU) de la municipalité est agrandi pour correspondre au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau

ARTICLE 3

L'aire d'affectation « Habitat mixte » est agrandie telle que montrée sur la carte figurant à l'annexe A faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4

Les usages autorisés sont ceux déjà autorisés dans l'affectation « Habitat mixte » tels que définis dans le plan d'urbanisme.

ARTICLE 5

Le présent règlement apporte des modifications au règlement 2016-059.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

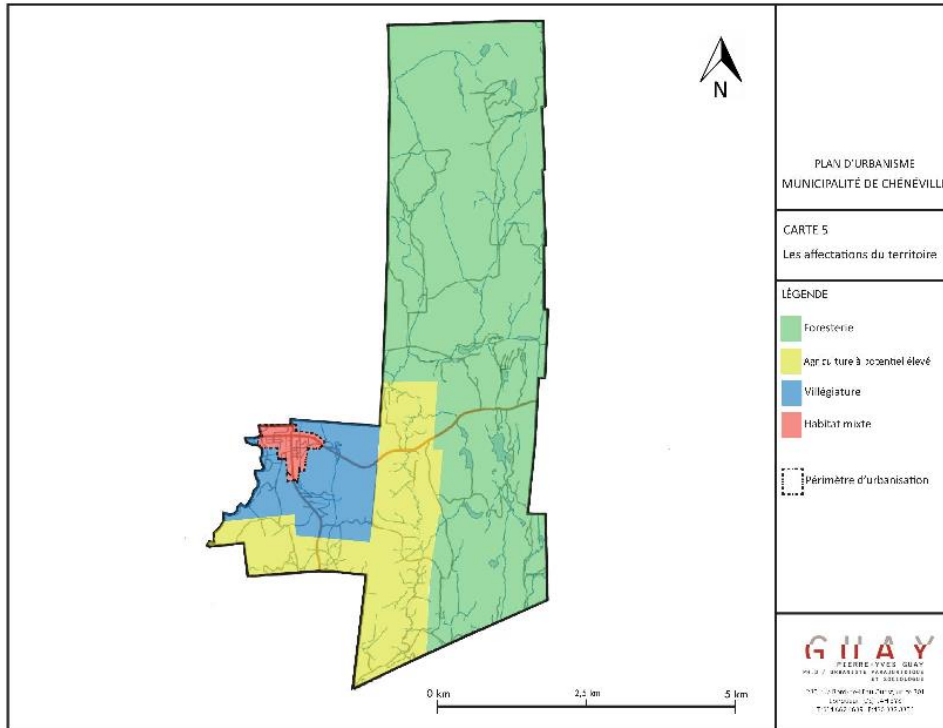
Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

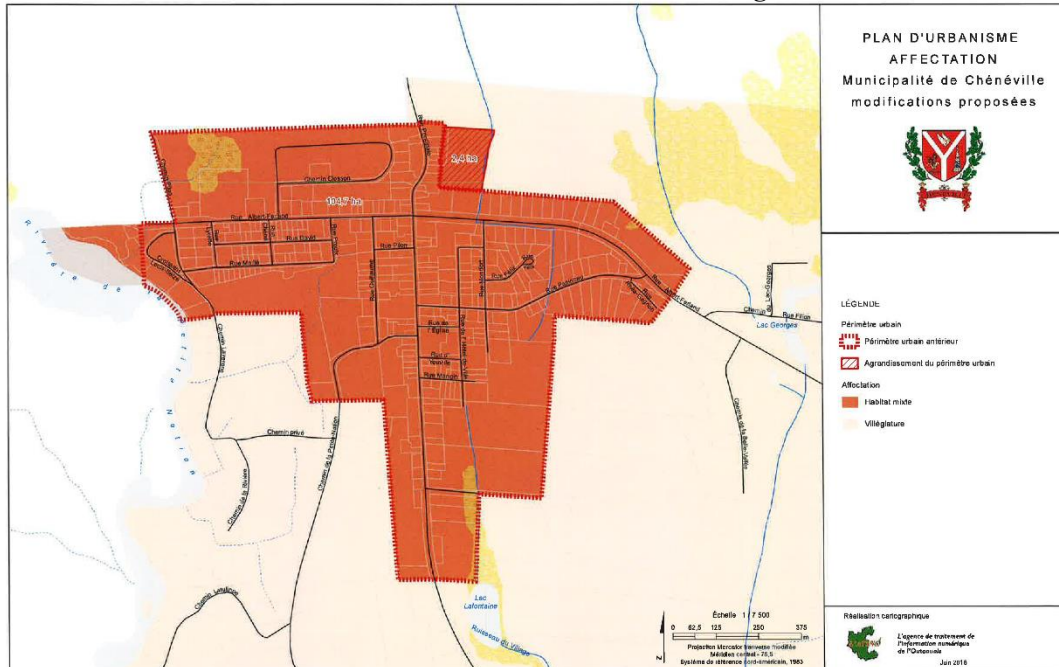
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ANNEXE A

Plan d'urbanisme - Affectations – Selon règlement 2016-059



Plan d'urbanisme - Affectations, modifié – Selon règlement 2018-088



Calendrier

Adoption d'un projet de règlement : 4 juin 2018
 Avis de l'assemblée publique de consultation : 6 juin 2018
 Assemblée publique de consultation : 26 juin 2018
 Avis de motion : 4 juin 2018
 Adoption du règlement 2018-088: 3 juillet 2018
 Certificat de conformité MRC : 9 octobre 2018
 Entrée en vigueur : 9 octobre 2018
 Avis entrée en vigueur : 29 octobre 2018

par la résolution : 2018-06-157

par la résolution : 2018-06-158

par la résolution : 2018-07-189

par la résolution MRC: 2018-09-166